



CONDITIONS DE LOCATION (dès le 21.01.2025)

Locaux : (La terrasse est comprise)	1 jour Lundi-jeudi 8h à lendemain 8h	1 jour Vendredi-dimanche 8h à lendemain 8h	2 jours Jeudi-dimanche Veille 12h à lendemain 12h
Buvette	150.-	200.-	300.-
Cuisine et buvette	300.-	400.-	600.-
Taverne et buvette	400.-	600.-	800.-
Taverne, buvette, cuisine	500.-	800.-	1'000.-
Carnotzet	100.-	200.-	300.-

Nettoyages (si faits par nos soins) : **30.-/h**

RESERVATIONS

- o La réservation sera effective après réception du contrat et des conditions de location signés et du versement de l'acompte.
- o Tout dégât sera facturé (minimum CHF 100.-)
- o Tous les déchets (ordures ménagères, bouteilles en verre, en PET et autres) sont éliminés par le locataire.

PAIEMENT / ACOMPTE

- o Nous vous demandons un acompte de 50% du prix de location à la réservation.
- o Une facture finale vous sera adressée à l'issue de l'événement.

ANNULATION/REMBOURSEMENT ACOMPTE

- o Un mois avant : 50%
- o De un mois à 14 jours avant : 25%
- o 14 jours avant : 0%

CONDITIONS PARTICULIERES

- o Il est interdit de jeter des confettis, des pétales de roses, du riz etc..... à l'intérieur et à l'extérieur
- o Aucune fixation comme agrafes, clous ou punaise seront utilisés sur les parois.
- o Le parasol sera mis en place par le personnel de Chiblins (bailleur)
- o Les tables et les chaises seront mises en place et rangées par le locataire.
- o Les verres, la vaisselle, les couverts, les nappes ainsi que les serviettes ne sont pas comprises dans la location.

AUTORISATIONS DIVERSES

- o Le locataire est responsable de demander les diverses autorisations nécessaires au bon déroulement de son événement (exemple : vente d'alcool, tombola, feux d'artifice, etc)
- o Le locataire se renseignera à l'administration de la commune de Gingins, Rte de Trélex 4, 1276 Gingins. Téléphone 022 369 92 22

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (RC) recommandée
(à contracter par le locataire.)**

Lieu et date :

Signature.....